

Vichy et la Justice

Titre(s) : Vichy et la Justice

Auteur(s) : Duret, Jacques

Adresse bibliographique : : Passés Composés, 1 FEV 2025

Description matérielle : 298 p. ; 14,5 x 22 cm

Note sur la provenance : Achat

Résumé ou extrait : De la fin de la « drôle de guerre » à l'effondrement du régime de Vichy, de nombreux prévenus sont jugés pour des motifs politiques par la justice française. Loin d'être une parenthèse dans l'histoire de France, la justice de Vichy est d'abord héritière du système judiciaire mis en place sous la République, qu'il s'agisse de son personnel, de ses lieux, de ses mots et de ses usages. Si, jusqu'à l'été 1941, la justice ordinaire est au cœur du dispositif de répression, traquant les adversaires de l'État français ou définis comme tels – communistes, Juifs, auteurs de délit d'opinion ou déserteurs –, un basculement s'opère ensuite avec le recours aux juridictions d'exception, sous l'œil inquisiteur de l'occupant allemand. La section spéciale et le tribunal d'État deviennent les symboles de sanctions féroces et arbitraires : le 27 août, lors de la première audience, les juges de la section spéciale prononcent trois condamnations à mort pour propagande communiste. L'action des magistrats de carrière est néanmoins jugée insuffisante par le gouvernement, ce qui conduit peu à peu Vichy à choisir ses juges et à réduire inexorablement leurs compétences. Maîtrisant parfaitement les ressorts du paysage judiciaire en France, Jacques Duret s'efforce de les présenter de façon accessible et propose un récit incarné par les hommes et les femmes, victimes ou complices de la répression politique du régime de Vichy et de l'occupant allemand. Le texte supra figure sur la quatrième de couverture du livre.

Sujet(s) : Deuxième guerre mondiale (1939-1945)

Collaboration (1940-1944)

Justice

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Monographie